

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 739-03-11

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 4 juillet 2011, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 739-03-11, règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures quant aux frais exigibles.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion : 6 juin 2011

Adoption du règlement : 4 juillet 2011

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 6^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2011.

Gilbert Aubin
Greffier